



## Depart en retraite associe sdf

Par **lapna**, le **30/06/2008** à **16:21**

DANS LE CADRE D UNE SDF DE VETERINAIRES

UN DES 2 ASSOCIES PART A LA RETRAITE AU 30/06,  
LE 2ND RACHETERA LE DROIT DE PRESENTATION DU 1ER DANS LES 2 MOIS A  
VENIR AFIN DE S ACCORDER SUR UN PRIX.

1.PENDANT CE LAPS DE TEMPS LA SDF EXISTE ELLE TOUJOURS?

2.LE 1ER ASSOCIE ALORS A LA RETRAITE PEUT IL DEMANDER UNE INDEMNISATION  
OU LA MOITIE DES RECETTES PERCUES A PARTIR DE CETTE DATE?

3. si desaccord sur le prix qui peut trancher?

MERCI PAR AVANCE DE VOTRE REPONSE